

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Laurent CHELLE**

**2021-02**

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 DE LA RÉGIE « TOURISME HAUTE-TARENTEISE »**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) a renforcé pour les communes de 3.500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, les départements et les régions, les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés pour le budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise.

Ce rapport comprend :

- Les orientations budgétaires de l'année,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure de la dette,
- Une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis aux conseillers communautaires avec la convocation du Conseil Communautaire.

Monsieur REVIAL Serge, Président de la Régie « Tourisme Haute-Tarentaise », présente les principales orientations du budget 2021 pour le budget « Tourisme Haute-Tarentaise ».

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 janvier 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute-Tarentaise réuni le 13 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les conseillers communautaires disposent d'une communication suffisante concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 de la Régie « Tourisme Haute-Tarentaise » ;
- **PREND ACTE** des informations contenues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget de la régie « Tourisme Haute-Tarentaise ».

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**





8 rue Saint Pierre BP n°1 – 73 707 SÉEZ cedex  
04.79.41.01.63 - contact@hautetarentaise.fr  
www.hautetarentaise.fr

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### BUDGET ANNEXE TOURISME

Conseil d'Exploitation du Mercredi 13 janvier 2021

Edition du 4 janvier 2021

#### Les obligations réglementaires en matière de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

La Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) a renforcé les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est tenu de soumettre à délibération le Rapport d'Orientation Budgétaire pour son budget principal et ses budgets annexes. Dans le cadre du parallélisme des formes, le Président du Conseil d'Exploitation de Tourisme Haute Tarentaise présente les orientations budgétaires du budget annexe « Tourisme HAUTE-TARENTAISE » pour l'année 2021.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'aborder les orientations budgétaires et d'informer les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie. Il favorise ainsi la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget. Les obligations en matière de contenu pour le Rapport d'Orientation Budgétaire comprennent :

- les orientations budgétaires de l'année 2021
- les engagements pluriannuels envisagés : la piste cyclable entre dans le champ d'un schéma d'intention pluriannuel.
- la structure de la dette, il est précisé qu'aucun emprunt n'a été contracté sur le budget annexe « TOURISME HAUTE-TARENTAISE ».
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La loi du 22 janvier 2018 vient compléter ces mesures avec de nouvelles contraintes à savoir l'obligation de présenter pour son budget principal et ses budgets annexes :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur ;
- l'évolution du besoin de financement annuel : le budget annexe est financé par une subvention d'équilibre du budget principal.

## **La création de l'Office de Tourisme Intercommunal – Rappel des dates clés**

- 27 septembre 2018 : création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'une Régie dotée de l'autonomie financière mais ne disposant pas de la personnalité morale.
- 05 novembre 2018 : adoption des statuts de la régie « Tourisme Haute-Tarentaise ». Les statuts précisent le fonctionnement du Conseil d'Exploitation de la Régie « Tourisme Haute-Tarentaise ».
- 24 juillet 2020 par délibération n° 2020-64 : renouvellement des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

## **Les missions de Tourisme Haute-Tarentaise :**

La Régie «Tourisme Haute Tarentaise» est chargée d'assurer la gestion de l'Office de Tourisme intercommunal, service public à caractère administratif.

La Régie, dans le cadre de la gestion de ce service a pour missions :

- D'assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire de la Haute-Tarentaise, en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du tourisme ;
- De contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre, en liaison avec les Communes membres de la Communauté de communes, la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ;
- De procéder à la réalisation d'aménagements et d'installations touristiques visés par les statuts de la Communauté de communes ;
- D'être consultée sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

## Les réalisations 2020 :

- Poursuite des aménagements du col de l'Iseran
- Maintien des actions récurrentes en matière d'accueil, d'orientation et de la promotion du tourisme en Haute-Tarentaise, dont la station de Sainte-Foy-Tarentaise par le biais de son Bureau d'Information Touristique a pu bénéficier en tant qu'acteur clé du tourisme
- Aménagement de la voie verte (travaux, signalétique et mobilier)
- Accueil touristique du Col du Petit Saint Bernard : création d'une brochure pour les visiteurs du col du Petit Saint Bernard en français et en Italien (renforcement de la coopération transfrontalière)
- Poursuite du travail sur la valorisation du Vélo à Assistance Electrique
- Réunions de coordination avec les acteurs institutionnels APTV et le Parc de la Vanoise.
- Aménagement des aires de chainage
- Accueil à la bagagerie de Bourg Saint Maurice
- Ouverture de juin à septembre du bureau d'information touristique du col du Petit Saint Bernard.
- Préparation puis annulation du tour de l'Avenir.

## Le Budget 2021 :

Le Budget Tourisme fait l'objet d'un Budget annexe au Budget Principal de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Il doit recueillir l'avis des membres du Conseil d'Exploitation Tourisme avant d'être voté lors du Conseil Communautaire.

Le vote du budget 2021 interviendra en Conseil Communautaire du **22 mars 2021**.

Lors du Conseil d'Exploitation du 10 novembre 2020, Serge REVIAL, Président du Conseil d'Exploitation Tourisme, a donné les grandes orientations 2021. Elles portent sur :

- La reconduction des actions et services actés pour maintenir un niveau d'accueil et de service sur le territoire : bagagerie, accueil au Bureau d'information touristique du col du Petit Saint Bernard.
- La reprise par la Commune de Sainte Foy Tarentaise de la gestion de la promotion touristique de la station de Sainte Foy. Dès que la date précise de transfert sera connue, le budget sera revu à la baisse et par voie de conséquence la subvention d'équilibre du budget principal vers la budget annexe. Pour une année civile les dépenses afférentes au Bit de Sainte Foy et à la promotion de la station représentent environ 250 000 euros.
- Le renforcement de la destination Haute-Tarentaise comme une destination touristique 4 saisons.  
Comme le Président l'a annoncé : « Il est essentiel de travailler sur la marque Haute-Tarentaise Tourisme et de la faire évoluer vers une marque avec une empreinte forte : Haute-Tarentaise Vanoise ». L'année 2021 verra ce projet se concrétiser.
- En marquant l'entrée du territoire avec une signalétique adaptée, par la création d'arches ou d'une signalétique à l'entrée de Bourg Saint Maurice et au niveau des grands cols, renforcera l'identité du territoire. Ce travail de marque se réalisera en 2021.

- L'édition d'une brochure Haute-Tarentaise valorisant les 8 communes au budget. Cet élément permettra concrètement de valoriser le territoire et de mieux le faire connaître.
- 2021 confirme que la Haute-Tarentaise est un partenaire incontournable des grands événements sportifs. Tourisme Haute-Tarentaise soutient le Tour de France (le 04/07) et le Tour de l'Avenir (le 22/08). L'arrivée 2021 se fera au Col du Petit Saint Bernard. La collaboration est transfrontalière avec la Région du VAL D'AOSTE et le soutien de la commune de la THUILE.
- Poursuivre les aménagements de la piste cyclable par la section 4 de l'Auberge de jeunesse (SEEZ) au pont de la Bonneville sur 2.6 km environ pour un montant de 1 500 000 euros TTC et étude de faisabilité pour une extension jusqu'à La Gurraz et les Brévières.

Au même titre que le Budget principal, le Budget annexe comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le Budget fait l'objet d'une présentation analytique.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Le budget est présenté par nature de la dépense.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 791 000 euros.

### **Accueil en gare :**

Montant global pour une année civile est de 31 000 euros.

Bagagerie : accueil faisant l'objet d'une convention tripartite, la convention bagagerie doit exister depuis 2009, entre l'association des commerçants, l'Office de Tourisme et la CCHT, pour répartir les frais de gestion du service de bagagerie en gare de Bourg Saint Maurice.

2013-2014 : construction du bâtiment de la bagagerie.

- Le personnel est recruté et géré par l'Office de tourisme de Bourg Saint Maurice les ARCS :
- Avantage : facilité de gestion et adaptation en cas d'absence des ambassadeurs sur la saison.  
Inconvénient : application de la Tva non récupérable : TVA 20%.

L'Office de Tourisme reçoit tous les jeudis les prévisions de fréquentations des trains.

En fonction de la concordance avec les bus, la décision est prise d'adapter les horaires et les jours d'ouverture de la bagagerie (vendredis et dimanches).

Comme demandé, le vendredi a bien été ajouté dans la convention de cet hiver, aucun jeune n'a répondu favorablement et il n'y a que 2 TGV « concernés » le vendredi.

Voici un premier point sur la fréquentation de la bagagerie :

Samedi 19 décembre 2020	18 bagages	36 euros
Samedi 26 décembre	23	46 euros
Dimanche 27 décembre (12h-17h)	0	0
<b>TOTAL DECEMBRE 2020</b>	<b>41 bagages</b>	<b>82 euros</b>

Samedi 2 janvier 2021	22	44 euros
-----------------------	----	----------

### **BIT du col du petit Saint Bernard :**

Le montant global est de 39 900 euros

Fonctionnement mi-juin à mi-septembre. En dépense les frais de fonctionnement du BIT, les dépenses comprennent la masse salariale pour assurer une ouverture 7/7 jours (2 agents), le renouvellement de la signalétique drapeaux et petites fournitures.

En recette, la convention avec la Commune de la Thuile prévoit une participation aux frais de fonctionnement de 16 000 euros par an.

### **Col de l'Iseran :**

En fonctionnement : 3 100 euros

Cette somme correspond à la navette de Val d'Isère et à la programmation d'une inauguration.

### **Eté - cyclo :**

Le montant global est de 89 000 euros.

Les principales actions se répartissent de la manière suivante :

- Tour de l'avenir : une première participation en 2020 a été versée : 15 000 euros. L'événement ayant été annulé en 2020, la somme est reportée en 2021. La participation de Tourisme Haute-Tarentaise est de 15 000 euros. A cette somme s'ajoutent les frais de retransmission de 15 000 euros à répartir entre les communes et 10 000 euros (convention à venir sur 3 ans pour le maillot à pois).
- La commune de Tignes accueillera le Tour de France le 4 juillet 2021.
- Dans le cadre de l'entretien du tronçon actuel de la piste cyclable, un marché de nettoyage est envisagé pour un coût global annuel de 12 000 euros par an. Analyse en cours pour acquérir du matériel qui pourrait être ensuite mutualiser.
- Un évènement : la Cyclo cœur a été annulée en 2020 : 3 500 euros. L'association s'est engagée par écrit à réserver la subvention pour 2021.
- Maintien d'une somme de 4000 euros en réserve sur le poste subventions. Eté évènement sportif de taille sur le territoire. Réflexion en cours.



## **Fonction Support administratif :**

Le montant global pour ce poste est de 71 800 euros.

- Le service support administratif comprend principalement la masse salariale de la chargée du tourisme et les frais de fonctionnement afférents au service : déplacements, carburant, petites fournitures et formations.
- Dotations aux amortissements des biens matériels et immatériels : 15 000 euros.

## **BIT Sainte-Foy :**

Transfert de compétences en 2021 : date à confirmer pour entamer le volet juridique et administratif du transfert. Ce poste sera revu à la baisse.

Ce poste budgétaire comprend les dépenses annuelles relatives aux charges de fonctionnement du Bureau d'information touristique. La masse salariale concerne 1.6 ETP pour assurer l'accueil de l'Office à la station de Saint Foy Tarentaise : 1 agent permanent et un renfort sur la saison touristique hiver et été.

## **Promotion du Tourisme :**

Ce poste globalise la promotion de la station de Sainte Foy Tarentaise et la promotion du tourisme Haute-Tarentaise. La masse salariale concerne la chargée de la promotion du tourisme. Le personnel étant restreint, le recours aux prestataires est requis :

Détail des postes budgétaires importants.

### **Détail des prestations de sous-traitance et prestations extérieures : 100 000 euros**

- 21 500 euros pour la station PAO et éditions des brochures saison hiver/été.
- 3 000 euros tournage et récit de marque de la Station : 30 ans de la station
- 1 500 euros traductions anglaises pour les brochures et le site de la Station
- 5 000 euros étude de commercialisation de la station Pulser
- 12 000 euros montage vidéo rush Haute-Tarentaise
- 23 000 euros développement de la Marque Territoriale Haute Tarentaise Vanoise
- 26 000 euros : assises du tourisme, communication et relations presse
- 8 000 euros guide de l'été

### **Honoraires agences : 32 000 euros**

Clair de Lune bureau de presse

Pour Sainte Foy Tarentaise : 21 000 euros et Tourisme Haute-Tarentaise : 11 000 euros (été)

### **Frais d'inscription : 6 600 euros**

Opération grand Ski : 2 100 euros pour la station de Sainte Foy en prévisionnel (sauf report ou format modifié)

Opérations France Montagnes : 3 900 euros

Printemps du ski de la station : 600 euros

### **Subventions versées :**

Winter festival a été annulé en 2020 : subvention de 3 000 euros. L'association du Winter festival doit rembourser (décision des élus).



## **Observatoire du Tourisme :**

Le Conseil d'Exploitation Tourisme du 13 janvier 2021 a décidé de suspendre la prestation G2A pour l'année 2021.

La somme de 23 800 € sera répartie entre diverses notes d'honoraires : réflexion sur le forfait commun, travail sur la marque Haute Tarentaise Vanoise...

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles : 1 791 000 euros

Subvention d'équilibre : 1 223 937 euros

La subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe est estimée à 1 223 937 euros.

Le montant prévisionnel sera ajusté en fonction de la date de transfert de la compétence de la gestion du BIT de Sainte-Foy. En 2020, elle était de 1 354 000 euros.

- Vente de produits : 5 000 euros
- Les encarts publicitaires sont vendus en contrepartie de la visibilité de l'enseigne sur la brochure touristique hiver et été de la Station de Sainte Foy. Le service comptabilité constate des impayés : relances en cours avec le Trésor public : 1 518 euros restes à recouvrir.  
Risque identifié : admission en non-valeur.
- Ventes de masques, de plans de randonnées sur la station, de boitiers « wiki Pocket » sur la station de Sainte Foy et vente éventuelle de maillots à pois : recettes de 5 000 euros  
Autres prestations de services : Convention bagagerie : sur la base d'une convention tripartite. Les recettes de la participation d'AB tourisme, des commerçants et la redevance sont estimées à 20 000 euros pour 2021. Montant total de 12 000 euros.
- Reversement de la taxe de séjour de Sainte Foy : en 2020 la commune a versé 60 000 euros. Montant à confirmer par les membres du Conseil d'Exploitation en fonction de la date d'ouverture.
- Convention avec la Commune de la Thuile pour la gestion du BIT au col du Petit Saint Bernard : 16 000 euros
- Autres produits exceptionnels : 4 000 euros
- Report du résultat 2020 : montant estimé - en attente des montants définitifs. 450 063 euros.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 2 794 724 euros

**Déficit d'investissement 2020 reporté** - montant estimé : 953 573 euros.

**Accueil en gare** : poursuite des aménagements - étude en cours - aires de chaînage : 74 000 euros

**Signalétique au col et sentiers découvertes** : 30 000 euros

**Col de l'Iseran** - reliquat de maîtrise d'œuvre : 9 000 euros

Lors d'un point sur ce dossier avec M. MARTIN, Mme PESENTI-GROS, M. QUACHAN et M. AMET il a été décidé :

- De finir les travaux d'aménagements prévus autour du restaurant (mise à niveau des parkings, pose de pierres dressées et création de murets pour organiser les stationnements) dans le cadre du marché de travaux passé avec Millet et Eurovia (antérieurs à la création du budget annexe et donc engagé sur le budget principal).
- De ne pas réaliser les travaux d'extension pour la création des sanitaires publics.
- En échange du raccordement du bâtiment aux réseaux d'eau et d'assainissement réalisé par la Commune de Val d'Isère, le propriétaire et son gérant doivent s'engager à ouvrir les sanitaires existants à l'ensemble des visiteurs. Pour permettre cela, la commune va proposer un avenant à la convention.

**Eté - cyclo : 1 603 100 euros (aménagements du 4ème tronçon)**

Dont 10 000 euros réservés pour la signalétique en lien avec la commission patrimoine étude en cours.

BIT Sainte Foy informatique : 2 000 euros

Promotion du Tourisme Haute-Tarentaise signalétique conception graphique : arches ou panneaux pour marquer les entrées du territoire : 101 250 euros

Dépenses imprévues : 21 801 euros.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Montant total des recettes prévisionnelles 2021 : 2 794 724 euros

Détail :

Virement de la section de fonctionnement : 1 170 000 euros

FCTVA : 310 501 euros

Subventions Département, Région : 360 650 euros

Dotations aux amortissements : 15 000 euros

Affectation de l'excédent 2020 à l'article 1068 : montant estimé à : 953 573 euros.